Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 64 (1938)
Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

64e année — 12 février 1938 — N° 4

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :
Suisse : 1 an, 12 francs
Etranger : 14 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 10 francs
Etranger : 12 francs
Prix du numéro : 75 centimes.
Pour les abonnements s'adresser à la librairie F. Rouge & Cie, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. — Organe de publication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

COMITÉ DE RÉDACTION. — Président : R. Neeser, ingénieur, à Genève. — Membres : *Fribourg :* MM. L. Hertling, architecte ; A. Rossier, ingénieur ; *Vaud :* MM. C. Butticaz, ingénieur ; E. Elskes, ingénieur ; Epitaux, architecte ; E. Jost, architecte ; A. Paris, ingénieur ; Ch. Thévenaz, architecte ; *Genève :* MM. L. Archinard, ingénieur ; J. Calame, ingénieur ; E. Odier, architecte ; Ch. Weibel, architecte ; *Neuchâtel :* MM. J. Béguin, architecte ; R. Guye, ingénieur ; A. Méan, ingénieur cantonal ; *Valais :* M. J. Couchepin, ingénieur, à Martigny.

Rédaction : H. Demierre, ingénieur, 11, Avenue des Mousquetaires, La Tour-de-Peilz.

ANNONCES
Le millimètre sur 1 colonne, largeur 47 mm : 20 centimes.
Rabais pour annonces répétées.
Tarif spécial pour fractions de pages.
Régie des annonces :
Annonces Suisses S. A.
8, Rue Centrale (Pl. Pépinet)
Lausanne

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. Dommer, ingénieur, président ; G. Epitaux, architecte ; M. Imer ; A. Stucky, ingénieur.

SOMMAIRE : *L'éclairage des musées.* — *Les figures marquantes et les progrès de l'industrie suisse des machines dès son origine*, par MM. R. Neeser, Dr h. c., et P. Oguey, professeur, à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne. — *Défense passive des grands barrages contre les attaques aériennes.* — *Nouveau type d'éprouvette pour essais de traction, compression et torsion sur le béton.* — *Calcul des probabilités et technique.* — *Radiesthésie et étanchement.* — *L'immeuble moderne.* — *En faveur de la diffusion des applications de l'électricité.* — *Contrôle et rationalisation de la production et de la distribution de l'électricité.* — Nécrologie : *Louis Deluz.* — Sociétés : *Société suisse des ingénieurs et des architectes.* — *Section genevoise.* — Bibliographie. — *Mise au point.* — Service de placement. — Documentation.

L'éclairage des musées.

Nous empruntons la note suivante à B. I. P., *l'organe de la « Société française pour le développement des applications de l'électricité », qui a obligeamment mis ses documents à notre disposition.*

Les Musées d'art moderne sont, avec le nouveau Trocadéro (Palais de Chaillot), un des embellissements que nous a laissés l'Exposition Internationale de 1937, à Paris, sur l'emplacement d'une ancienne manutention militaire : Les architectes : MM. Dondel, Aubert, Viard et Dastugue, ont fait surgir un monument moderne, aux lignes puissantes et légères. Notre capitale ajoute à sa riche collection de musées, une unité de plus destinée à recueillir les œuvres des meilleurs artistes contemporains.

L'édifice abrite deux musées, l'un appartenant à l'Etat, l'autre à la Ville de Paris.

Dans un tel musée, il faut tout d'abord assurer un bon éclairage général pour permettre une circulation facile et créer une ambiance agréable, et, de plus, concentrer la lumière sur les objets d'art, cela dans des conditions bien définies.

L'éblouissement est le grand ennemi de l'éclairagiste ; ses effets pernicieux peuvent rendre impossible la vision d'un tableau, surtout s'il est protégé par une plaque de verre. Un éclairage de musée doit donc éviter toutes les réflexions nuisibles.

Enfin, les appareils d'éclairage doivent être de lignes extrêmement sobres et passer presque inaperçus, toute l'attention des visiteurs devant être concentrée sur les œuvres exposées.

Nous verrons que ces différentes conditions, qui ne sont pas toujours compatibles, ont été remarquablement remplies aux Musées d'art moderne.

Eclairage extérieur.

Les éclairages de façades n'étaient réalisés, il y a encore peu d'années, qu'à l'occasion de fêtes importantes : des batteries de projecteurs étaient disposées autour des bâtiments sur des emplacements de fortune.

Actuellement, tout nouveau monument, remarquable par son architecture, ses dimensions, sa situation, doit être mis en valeur aussi bien la nuit que le jour. Mieux, les projecteurs peuvent donner un relief très accentué qu'il est difficile d'obtenir avec la lumière du jour, surtout sous la triste uniformité des ciels nuageux.

Un palais moderne doit comporter, pour l'éclairage de ses façades, un appareillage fixe qui doit être aussi bien dissimulé que possible, facile à vérifier et indéréglable.

C'est ce qui a été réalisé aux Musées d'art moderne où la grande façade courbe reçoit le flux lumineux de 60 projecteurs bien dissimulés dans des bacs garnis de fleurs. Ces appareils, dont le faisceau présente une ouverture comprise entre 20 et 30 degrés, sont munis d'une glace fortement satinée donnant une bonne diffusion et évitant les taches produites par la projection du filament des lampes.

Bien entendu, ils sont rigoureusement étanches et peuvent

Fig. 1. — Eclairage de la fresque de *Jeanniot.*